



AIREMPLI
ESPACE ORIENTATION

TAXE D'APPRENTISSAGE

2023

AIREMPLI

www.aireemploi.org



Choisissez Aireemploi Espace Orientation

Pour soutenir la promotion des métiers et des formations de l'aéronautique et du spatial, de l'aérien et de l'aéroportuaire

AIREMPLOI

Créée par les Fédérations professionnelles (GIFAS, FNAM) et Air France, AIREMPLOI Espace Orientation a pour mission, depuis 24 ans, de faire connaître au niveau national la diversité des métiers et des formations de l'industrie aéronautique et spatiale et de l'aérien et de l'aéroportuaire.

En versant votre taxe d'apprentissage à Airemploi, vous permettez à notre association de poursuivre ses actions d'information et d'orientation sur les métiers et les formations et ainsi de toucher en présentiel plus de **15 000 personnes/an** : scolaires, étudiants, prescripteurs d'orientation, personnes en reconversion et plus de **1 million de personnes/an** sur le web et les réseaux sociaux !



Programme Terre et Ciel



Dans les lycées et les collèges 6000 élèves/an

Notre association intervient dans les établissements scolaires auprès des élèves de la 4^e à la terminale afin de faire découvrir les métiers des secteurs de l'aérien, de l'industrie aéronautique et spatiale et de l'aéroportuaire. Ces conférences appelées "Terre et Ciel" permettent également aux élèves de réfléchir à leur projet d'orientation.

Salons, interventions et événements 10 000 personnes/an

Fort de son expertise sur les métiers autour de l'avion et les parcours de formation, nous informons et accompagnons les scolaires, les étudiants, les personnes en insertion, les demandeurs d'emploi et les salariés dans leur projet professionnel, dans le cadre des salons et forums ou d'interventions spécifiques. Nous organisons tout au long de l'année nos propres événements (rencontres avec des professionnels du secteur, visites d'entreprises) pour faire découvrir les métiers. Nous soutenons également les prescripteurs d'orientation dans leurs missions.

Conseil individuel et collectif



Féminisons
les métiers de
l'aéronautique



Pour la mixité professionnelle du secteur 4000 jeunes filles

AIREMPL0I s'investit pour la mixité professionnelle avec le label "Féminisons les métiers de l'aéronautique et du spatial" visant à accroître la mixité professionnelle dans les secteurs de l'industrie aéronautique et spatiale, de l'aérien et de l'aéroportuaire. Cette démarche associe plus de 20 entreprises et centres de formations du secteurs, ainsi que la Marine nationale et l'Armée de l'Air et de l'Espace, qui ont matérialisé leur engagement en signant la charte. Concours national, tables rondes, visites d'entreprises, organisation des rencontres "Féminisons", création de vidéos métiers, "Féminisons les métiers de l'aéronautique et du spatial" regroupe de nombreuses actions tout au long de l'année.

Création et diffusion de supports de communication sur les métiers et les formations

Près de 300 000 personnes touchées sur les réseaux
en février 2023

Aireemploi met à disposition sur son site internet www.aireemploi.org près de 80 fiches et vidéos métiers, des ressources d'orientation (livrets métiers), une carte des formations, etc. Le site www.feminisonslaeronautique sur lequel on peut retrouver 35 portraits métiers, des vidéos de tables rondes etc, à vu le jour en septembre 2022. Ces outils accessibles à tous sont également diffusés par nos partenaires (médiathèque du Musée de l'Air et de l'Espace, Maison de l'environnement de CDG). Nous investissons également sur les réseaux sociaux pour promouvoir vos métiers auprès des jeunes.

Communication
digitale



NOS PROJETS

- Création d'outil de promotion des métiers de l'aviation bas carbone (sortie pour le Salon du Bourget 2023)
- Développement des actions dans le cadre du label "Féminisons"
- Création de nouveaux supports de communication (découverte interactive des métiers, vidéos portraits métiers)
- Programme Terre et Ciel : développement en région et auprès des plus jeunes (dès le début du collège)
- Renforcement de notre présence sur le web et les réseaux sociaux



Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

AIREMPLI

Modalités de versement : Ce qui change en 2023 !

En 2023, vous ne pourrez plus nous verser directement votre taxe d'apprentissage.

AVRIL



MAI
5 ou 15



25 MAI
au 7 SEPT.



15 JUILL.
au 15 OCT.

DÉCLARER Les éléments comptables via la DSN

PAYER Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage via l'URSSAF

DÉSIGNER Airemploi comme bénéficiaire sur la plateforme de la Caisse des Dépôts, SOLTéA

VERSER La Caisse des Dépôts reverse à l'association Airemploi le solde de la taxe d'apprentissage perçu

- Dès avril 2023 : déclaration via la DSN d'avril.
- Paiement de la taxe d'apprentissage auprès de l'URSSAF. Entreprise + 50 salariés : paiement exigible le 5 mai 2023. Entreprise - 50 salariés : paiement exigible le 15 mai 2023.
- Du 25 mai au 27 septembre 2023 : Connectez-vous sur www.soltea.gouv.fr via www.net-entreprises.fr grâce à votre numéro de SIRET pour choisir l'affectation de votre solde de taxe d'apprentissage. **Pour choisir Airemploi** : Saisir notre nom dans le moteur de recherche ou cliquer directement sur le lien vers notre fiche descriptive qui vous sera adressée par nos soins la semaine du 8 mai. **7 septembre 2023** : date limite du fléchage (choix d'affectation) et fermeture de la plateforme SOLTéA.
- Les sommes collectées par l'URSSAF sont transmises à la Caisse des Dépôts et Consignations avant d'être reversées à Airemploi.

Ce qui ne change pas : Le solde de la taxe d'apprentissage s'élève toujours à 0,09% de la masse salariale brute de l'année précédente (année 2022). Il reste le seul impôt que les entreprises sont libres d'affecter aux bénéficiaires de leur choix, parmi les établissements d'enseignement habilités. Il nécessite une démarche volontaire de l'entreprise pour que son solde de taxe d'apprentissage soit fléché vers des établissements précis.

Toute l'équipe d'Airemploi vous remercie de votre soutien... Vous avez une question sur la taxe d'apprentissage, vous pouvez contacter :

Sarah LE - Assistante Administrative



+33 (0) 148 167 171